



Bruno Humblet, CEO groupe Deceuninck

Deceuninck s'engage sur des objectifs ambitieux reposant sur le partenariat «Science Based Targets» (SBTi), visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

À la suite de l'inventaire des émissions de carbone réalisé en 2021, Deceuninck s'est engagée à atteindre, en février 2022, des objectifs de réduction de gaz à effet de serre conformes à l'initiative du partenariat «Science Base Targets» (SBTi).

À ce titre, Deceuninck a rejoint la campagne «Business Ambition for 1.5°C», un groupe mondial d'entreprises qui s'aligne sur l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Au cours des derniers mois, Deceuninck a ainsi défini sa feuille de route pour la réduction des émissions, conformément à la norme Net-Zero. Nous sommes maintenant prêts à soumettre les objectifs pour validation au SBTi.

Les émissions liées à nos propres opérations (champs d'application 1 & 2*) représentent 12% de l'empreinte carbone de Deceuninck. Cela montre l'importance d'examiner l'ensemble de la chaîne de valeur et plus particulièrement l'approvisionnement en matières premières. Les efforts supplémentaires en matière de recyclage seront cruciaux pour atteindre ces objectifs.

Deceuninck s'engage à réduire de 60 % les émissions absolues des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021. En tenant compte de la croissance prévue, cela implique une réduction des émissions de 75 % par tonne de produit fabriqué. Avec cet objectif, Deceuninck dépasse l'ambition minimale du SBTi (-42%).

Deceuninck vise à réduire les émissions du champ d'application 3 (émissions indirectes liées aux autres étapes de cycle de vie du produit : approvisionnement, utilisation, fin de vie ...) de 48 % par tonne de produit fabriqué d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021. Dans ce domaine encore, le recyclage est essentiel. L'optimisation de l'utilisation de matériaux recyclés sera un élément clé pour parvenir aux objectifs ambitieux.

Deceuninck s'engage à atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles dans toute la chaîne de valeur d'ici 2050.

*Le scope 1 correspond aux émissions liées à la fabrication du produit. Le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Par exemple : les émissions induites par l'électricité consommée par les usines lors de la production.



Bruno Humblet,
CEO du groupe Deceuninck déclare :
Répondre à l'appel du SBTi pour une action climatique des entreprises illustre notre engagement fort en faveur de la durabilité. Les objectifs scientifiques nous fournissent un cadre pour considérer et évaluer chaque décision commerciale du point de vue de l'atténuation du réchauffement climatique. Depuis des années, nous faisons figure de pionnier dans notre secteur grâce à nos installations de recyclage. Celui-ci continuera à jouer un rôle clé dans notre feuille de route pour la réduction du carbone, car il est synonyme de diminution de l'approvisionnement en matières premières. Nous voulons montrer l'exemple dans notre secteur et nous sommes impatients de prendre des mesures significatives en faveur du climat, conjointement avec nos fournisseurs et autres parties prenantes.

Céline De Wael
Directrice du développement durable du groupe Deceuninck, ajoute :

Notre objectif en matière de réduction des émissions de carbone comprend des investissements dans l'efficacité énergétique des opérations et de l'électrification, l'abandon progressif du fioul ainsi que la production et l'approvisionnement en énergie renouvelable.



deceuninck